Au nom d'un idéal civilisateur, qu'il ait été laïque, tel que l'affirment certains groupes de chercheurs français (la destruction de centaines d'édifices religieux musulmans lors de l'invasion n'est certainement pas le fruit du hasard, ces chercheurs éludent ces réalités dans leur relecture interprétation de l'histoire) ou d'un retour à une prétendue re-christianisation de l'Afrique du Nord, le radicalisme de l'envahisseur a failli reproduire en Algérie ce que les Européens ont fait aux Indiens des Amériques. Ben Durand était un Juif algérien et cela n'a pas empêché l'Emir de le charger de négocier en son nom avec les représentants de l'occupant. Un Italien le représentait à Alger.

Dans son gouvernement et son armée, on pouvait compter aussi bien des Juifs, des Italiens, des Polonais, des Anglais, des Espagnols et autres Européens et Arabes, car à ses yeux, seules la compétence, la piété et l'intégrité avaient de la valeur.

Ces combattants pour la liberté qui ont rejoint le camp de l'Emir n'ont jamais été contraints de se convertir à l'Islam pour participer à la résistance.

Les déserteurs français, et il y en a eu, n'auraient jamais quitté l'armée pour rejoindre un fanatique religieux, un chef de tribu.

Comme vous pouvez le constater, la société que concevait Abdelkader était une société pluriconfessionnelle.

La France de l'époque ou les grandes puissances l'étaient-elles ?

L'Emir, dès le début de son combat, avait adopté, conformément à l'esprit de la tradition prophétique, un code de traitement des prisonniers. Savez-vous qui était chargé de nourrir les prisonniers ?

Lalla Zohra, la propre mère de l'Emir.

Alors même que les officiers français dont les sinistrement fameux généraux Pelissier et Saint Arnaud s'appliquaient méthodiquement à exterminer (de leurs propres aveux écrits, la Dahra et les enfumades en sont de tristes et dramatiques exemples de cruauté) les tribus algériennes fidèles à l'Emir ; ce dernier offrait une récompense à tous ceux qui lui emmèneraient un prisonnier français vivant.

Le reproche fait à l'Emir est sa reddition, qu'en est-il réellement ?

L'année 1847 a été terrible pour l'Emir, ses troupes et ses partisans, après le double avantage qu'il a remporté lors de la bataille de Sidi-Brahim (23 septembre 1845) et celle d'Aïn Témouchent (29 septembre 1845).

L'agitation qui a gagné les dernières tribus restées, les défections en chaîne et les désertions à peine déguisées ont considérablement amoindri l'assise militaire de l'Emir.

Confiné dans un espace rendu de plus en plus étroit par l'attitude des voisins de la frontière ouest, sans cesse rappelés à l'ordre d'exécuter le traité de Tanger. Il réunit le mejliss ashourah et leur proposa de choisir entre les trois solutions suivantes :

1) Se rendre au sultan du Maroc et courir le risque d'être exécutés vu le degré d'inimité du souverain marocain envers l'Emir (aubaine certaine pour éliminer ainsi un rival dont la popularité parmi les tribus marocaines devenait menaçante).

2) Se replier vers le Sud oranais et être à la merci des tribus sahariennes qui le considéreraient comme un fugitif et non comme le leader légitime de la résistance et le bâtisseur d'Etat qu'il était.

3) Négocier un armistice honorable avec l'occupant français, considéré comme le plus fiable en matière de respect vis-à-vis de traités signés.

Le medjliss opta à l'unanimité pour la troisième solution après «résignons-nous.

Dieu est témoin que nous nous sommes battus aussi longtemps que nous en avons été capables… C'est l'heure que Dieu nous a fixée.»

Auparavant, pour appuyer leur avis unanime, les proches de l'Emir lui avaient déclaré : «Nous portons témoignage devant Dieu que vous avez fait tout ce qui était en votre pouvoir d'accomplir pour sa cause.

Et Dieu vous rendra justice au jour du Jugement dernier.» Plusieurs journées sont nécessaires pour mettre au point la cessation négociée des combats. L'armistice est réglé selon les quatre conditions de l'Emir :

1) Etre transporté avec sa suite directement à Akka (Saint-Jean d'Acre) ou a Alexandrie.

2) Maintenir sur place les tribus qui ont combattu avec l'Emir jusqu'à cette date.

3) Disposer de ses biens pour ne dépendre de personne.

Ses émissaires rencontrent à plusieurs reprises les militaires français. Des lettres sont échangées, notamment celle dans laquelle le général de Lamoricière s'adresse au duc d'Aumale, fils du roi de France et gouverneur général : «J'ai promis et stipulé que l'Emir et sa famille seront conduits à Saint-Jean d'Acre ou à Alexandrie. Ce sont celles qu'il a désignées dans sa demande et que j'ai acceptées.»

Avec cette stipulation écrite, entièrement conforme à ses propres termes, l'Emir n'avait plus de raison d'hésiter. Il avait la parole du général et du duc d'Aumale qui l'avait approuvé. Son combat durera dix-sept longues et pénibles années semées d'embûches et de trahisons. Au cours de cette période, il aura à affronter les plus grands généraux de l'armée française et parviendra à faire sortir la résistance algérienne de l'anonymat.

Mais harcelé de toutes parts par une armée impitoyable, prête à anéantir des pans entiers de la population, l'Emir préférera déposer les armes et sacrifier sa personne et sa famille plutôt que son peuple voué aux gémonies et à la brutalité d'une soldatesque barbare.

Cependant, il fut trahi par la France et sur ordre du gouvernement, le navire devant le conduire en Orient se dirigera vers les côtes françaises. Il sera emprisonné avec les siens près de cinq ans dans les geôles françaises et assistera impuissant à la mort de bon nombre de ses compagnons et enfants en terre française. Il faudra attendre 1852 pour que Napoléon III le libère et exauce son vœu de rejoindre son Orient.

Malgré les trahisons de la France, Abdelkader ne lui en tiendra pas rigueur et ne recourra jamais à la vengeance ni ne sera animé d'une quelconque haine envers ses ennemis. Des documents existent à la fondation, les clauses plus confidentielles sont consignées dans d'autres correspondances détenues par les services des archives de l'armée à Vincennes (France). Ces détails ont été donnés pour situer le geste de l'ennemi qui n'a été ni capturé ni vaincu, il

Photo : DR

a été battu militairement au vu des circonstances de l'époque. S'il s'était rendu, comme le prétendent certains, sans connaître la tournure des événements, aurait-il été emprisonné quatre ans lui et les siens.

Ne voulant point assister à l'anéantissement des populations, il a décidé de continuer le combat autrement. Le guerrier s'est effacé devant le soufi.

Justement, expliquez-nous cette transition, comment l'homme politique et chef militaire est devenu un homme totalement dévouée au soufisme et à sa quête de spiritualité ?

Il existe un certain nombre d'hommes qui ont marqué à jamais l'histoire et la mémoire collective de leur peuple, voire même de l'humanité.

Parmi ces hommes exceptionnels, à l'instar de Lincoln, Gandhi, Juarez, Bolivar ou encore M. Luther King, figure et émerge le nom de l'Emir Abdelkader (1807 - 1883), fondateur de l'Etat moderne algérien, précurseur des droits de l'homme et du dialogue entre les civilisations et les religions. Les historiens contemporains iront même jusqu'à lui attribuer les titres de «héros des deux rives» et d'«isthme entre l'Orient et l'Occident».

L'homme est exceptionnel à plus d'un titre et pour différentes raisons. En effet, il est l'un des rares hommes d'Etat qui était à la fois fin stratège, homme de guerre, chevalier, philosophe, poète et mystique. Le destin extraordinaire d'Abdelkader commence avec l'invasion barbare de son pays. Choisi par ses pairs, les notables et les sages de l'Ouest algérien, et malgré son jeune âge, l'Emir sera le premier «prince» de l'Algérie moderne.

Il ne lui faudra que quelques années pour unir un peuple divisé, venir à bout des guerres fratricides et parapher des traités avec la France en tant qu'Emir de l'Algérie.

Après un tel parcours, l'homme consacrera le restant de ses jours à la méditation et à la métaphysique en s'immergeant dans les écrits du plus grand maître de la spiritualité musulmane, le soufisme, Ibn Arabi, auprès duquel il demandera à être inhumé.

Comme l'a si bien dépeint l'historien algérien M. Sahli : «De quelque point de vue que l'on considère l'Emir Abdelkader, on ne découvre rien de mesquin ni de médiocre en sa personne. Idées, sentiments, gestes, actions, tout en lui porte le signe privilégié de la noblesse et de la grandeur. Il est de ces êtres rares qui, de siècle en siècle, de millénaire en millénaire, offrent au genre humain une idée de la perfection, un modèle exemplaire. Par sa vie, son caractère et ses œuvres, Abdelkader honore son pays, sa foi et l'humanité tout entière».

Une dernière question pour conclure cet entretien. Que devient le film épique sur la vie de l'Emir Abdelkader, pourtant annoncé en grande pompe dans le cadre d'«Alger, capitale de la culture arabe 2007» et il semblerait que c'est le président Bouteflika lui-même qui en a donné l'ordre et pour lequel un budget conséquent a été dégagé ?

La réalisation d'un long métrage sur la vie de l'Emir participe également à la pratique du devoir de mémoire. Chez nous, on hésite encore, malgré les fermes instructions du président de la République lequel, rappelons-le, a accordé son haut patronage permanent à la fondation et lui a même offert des objets qu'il a acquis de ses deniers personnels durant sa carrière. Il est le seul à mieux connaître et respecter le personnage à qui il a rendu un hommage en prenant son nom comme pseudonyme de guerre. Annoncé par la ministre de la Culture, lors de la conférence de lancement d'«Alger, capitale de la culture arabe 2007», ce projet n'a pas pris forme, malgré la mise en place d'une commission, présidée par M. Ahmed Bedjaoui, chargé de rechercher et d'identifier les meilleures voies en vue de la réalisation effective de ce film. Inscrit dans les grandes réalisations du 3e mandat, ce projet devra impérativement voir le jour dans les mois à venir.

La fondation a insisté pour que la réalisation soit algérienne afin de ne pas altérer le contenu du scénario déjà confectionné. Je vous informe que la vie de l'Emir intéresse beaucoup de cinéastes et je ne vous cacherai pas que nous avons reçu des propositions émanant de personnalités arabes orientales et françaises qui se sont adressées à la fondation pour réaliser ce film de grande envergure mais en ce qui nous concerne, la préférence nationale reste souhaitée mais malheureusement, jusqu'à présent rien n'a été fait. Nous attendons que la ministre nous éclaire sur cette question.

F. H.